

Carsat Nord-Est

DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

Service Prévention

85 rue de Metz 54073 NANCY cedex

☎ 0821 105 405 (0.09 €/mn)

Vos contacts au sujet des PDIE :

Départements Ardennes et Marne

Anne BRIET : anne.briet@carsat-nordest.fr

☎ 03.26.84.41.57

Départements Aube et Haute-Marne

Gilles PRAT: gilles.prat@carsat-nordest.fr

☎ 03.25.73.31.91

Département Meurthe-et-Moselle

Jacques PEREME : jacques.pereme@carsat-nordest.fr

☎ 03.83.34.16.06

Départements Meuse et Vosges

Florence UNG : florence.ung@carsat-nordest.fr

☎ 03.83.34.15.20



Chefs d'entreprise, la Carsat Nord-Est vous aide à réduire votre sinistralité (donc vos coûts) due aux accidents de circulation et, plus largement, aux risques liés aux déplacements professionnels.

Cet aide-mémoire explicite la démarche PDIE (pages 4 et 5) et détaille ce que la Carsat Nord-Est peut vous apporter dans ce cadre.

ZA de Pargny 08 RETHEL

Réalisation : Anne BRIET,
Florence UNG, Gilles PRAT,
Jacques PEREME, Fanny HERNANDEZ,
Elisabeth LARRATTE
Crédit photos : Gaël Kerbaol/INRS, Pays rethémois
Illustrations : Thinkstock.com
Conception et maquette : Centre média Carsat Nord-Est
Carsat Nord-Est 0163 - 01/2014



Prévention du risque routier professionnel

PLAN DE DÉPLACEMENT INTER ENTREPRISES

Un outil dédié aux
zones d'activité

Qu'est-ce qu'un accident de circulation routière dans le cadre du travail ?

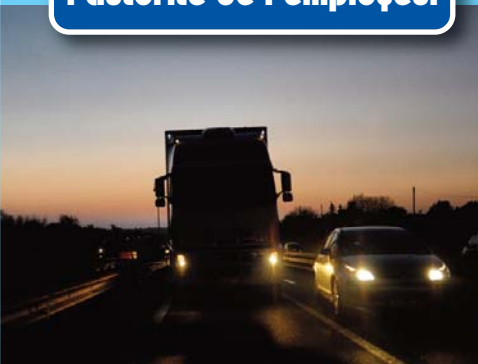
Accident de travail en mission

Accident de trajet

Dans le cadre du travail et sous l'autorité de l'employeur

Entre le lieu de travail et :

- la résidence habituelle
- les lieux nécessaires à la vie courante
- le lieu habituel de repas



Des chiffres qui interpellent

Plus de la moitié des accidents du travail mortels (survenus au travail ou en trajet) sont dus aux déplacements des salariés !

Le coût moyen d'un accident mortel lié à un déplacement avoisine **400 000 €** pour l'entreprise.

S'y ajoutent tous les coûts indirects

Total des accidents du travail mortels : **935**

Dont, liés aux déplacements :

Accidents mortels en mission : **141**

Accidents mortels en trajet domicile-travail : **383**

Salariés blessés lors d'un déplacement :

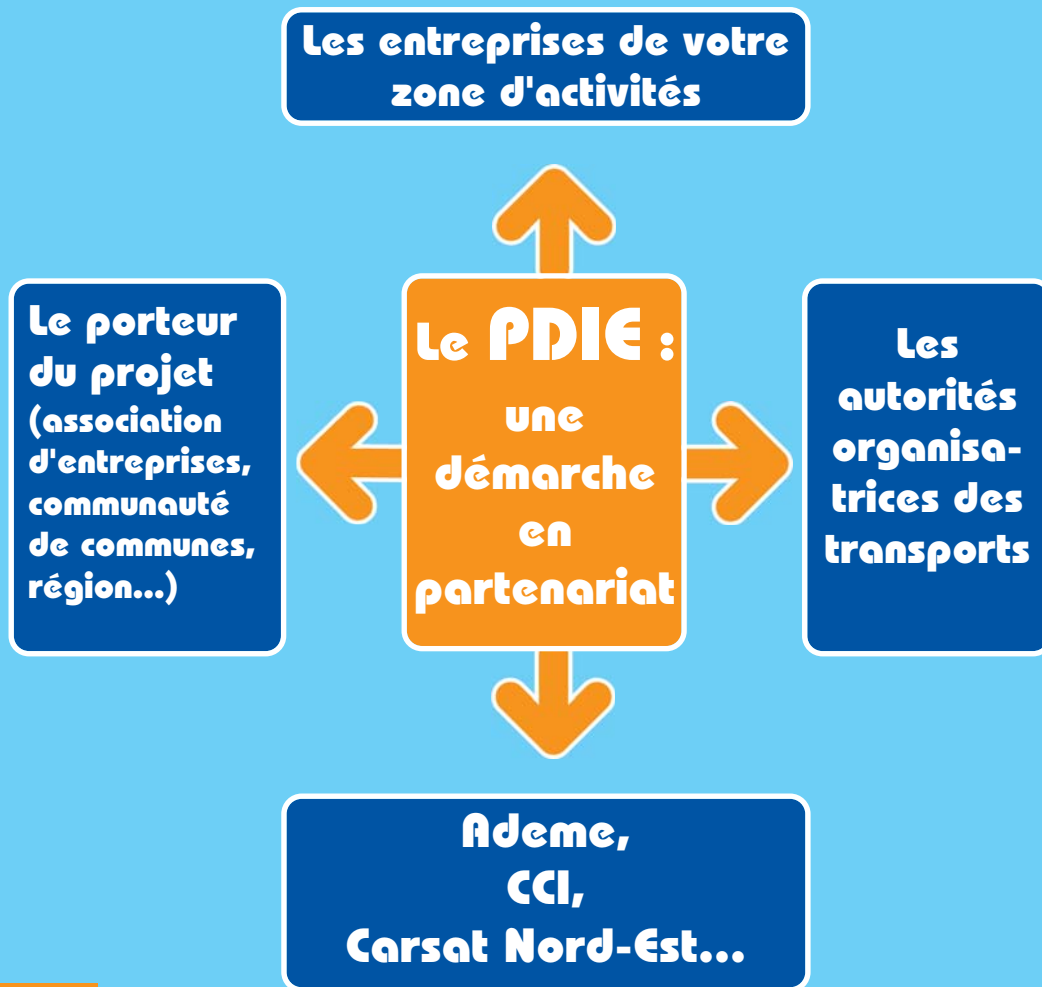
Plus de 100 000 par an

Les déplacements professionnels peuvent aussi générer d'autres risques : mal de dos, stress chronique, etc.

Chiffres Cnamts 2011 (France)

Un PDIE formalise une démarche qui vise à rationaliser et sécuriser les déplacements de tous les salariés et usagers d'une même zone d'activités, ainsi qu'à développer l'usage de modes de transport plus sûrs et plus respectueux de l'environnement

Les acteurs



Les 5 étapes

- **Préparation du projet :**
 - Mobilisation et engagement des entreprises,
 - Plan de communication vers les entreprises et leurs salariés
- **Réalisation de l'état des lieux :**
 - Diagnostic (enquête puis restitution auprès des entreprises et des salariés)
- **Définition des objectifs partagés**
- **Elaboration des solutions :**
 - Par les entreprises,
 - Par les partenaires
- **Mise en œuvre et suivi des actions :**
 - Indicateurs propres à chaque entreprise,
 - Indicateurs propres à la zone d'activités,
 - Actions de communication intra et inter-entreprises

Que peut vous apporter le Service Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Nord-Est ?

Les préventeurs des risques professionnels de la Carsat ont des liens privilégiés avec les entreprises : circulation des informations, formation, accompagnement des entreprises...

Avant le PDIE

- Communication des statistiques de sinistralité au niveau de la zone d'activités**
- Sensibilisation au risque trajet : participation aux campagnes de sensibilisation ou journées d'information**
- Aide à l'expression des risques existants : circulation des piétons, vélos, véhicules légers, poids lourds ; accès aux entreprises (éclairage, parking, balisage, etc.) ; organisation de l'entreprise (équipes de nuit...)**
- Soutien méthodologique et financier à la réalisation des diagnostics Mobilité et Risques professionnels**
- Participation à l'élaboration du PDIE**

Pendant le PDIE

- **Appui aux personnes relais des entreprises pour :**
 - **L'évaluation du risque trajet : outil PEDRO (plan d'évaluation et d'action du risque routier)**
 - **La définition d'actions de prévention des risques professionnels liés aux déplacements : amélioration de l'offre de transports en commun et de leur prise en charge par l'entreprise, aménagements de parkings sécurisés, covoiturage avec parkings réservés, restaurant inter-entreprises, etc.**
 - **La mise à disposition de documentations (brochures, affiches...), également accessibles sur www.inrs.fr**
- **Information au travers des CHSCT ou des DP**
- **Soutien des actions du PDIE, notamment :**
 - **Aide financière pour la formation des salariés à la conduite préventive**
 - **Journées de sensibilisation au risque routier**
 - **Lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise, aide à la conception des lieux de travail**